

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Participant Équipe Libre (hors délégation)

Vous trouverez dans ce document tous les éléments nécessaires pour l'inscription au TOSS 2022. Merci d'en prendre connaissance intégralement afin de remplir toutes les conditions de validation de votre inscription.

Toute inscription passée sur le site Internet de l'événement suppose la consultation et l'acceptation expresse de ces présentes Conditions Générales d'Inscription manifestée par le fait de cocher la case « Je déclare avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales d'Inscription au TOSS 2022 » au moment de la création de son compte sur le site Internet de l'événement.

SOMMAIRE

01.	Informations generales	2
Α.	Conditions d'accès à l'évènement	
В.	Tournois sportifs et autres prestations	
Hék	pergement	
C.	Restauration	
D.	Planning général	5
02.	TARIFICATION	6
Spo	ortif	
•	rais de participation à l'évènement	
	Options Restauration	
l	Options Hébergement	6
Atte	ention	7
03.	Procedure d'inscription	8
A.	Support	
В.	Dates	
C.	Gestion de l'inscription	8
D.	Paiement	9
E.	Cautions	10
F.	Envoi des pièces	
G.	Charte du TOSS	
Н.	Validation des inscriptions	
I.	Liste d'attente	
J.	Refus d'une inscription	
K.	Désistement d'un participant ou d'une équipe	12
04.	MESURES EXCEPTIONNELLES	13
A.	Modifications des CGI	
В.	Tournoi sportif	
C.	Soirée	
D.	Activités extra-sportives	
D.	Force majeure	14
05.	CONTACTS	15



01. Informations generales

La 32^{ème} édition du TOSS se déroulera les 13, 14 et 15 mai sur le campus de CentraleSupélec à Gif-sur-Yvette, et dans des locaux autres loués ou mis à disposition de l'organisateur à l'occasion de cet évènement. Il est organisé par le Bureau des Sports de CentraleSupélec.

A. CONDITIONS D'ACCES A L'EVENEMENT

L'accès au TOSS se fait uniquement après inscription et validation de l'inscription sur le site Internet dédié www.cs-sports.fr/toss-register/. L'événement n'est ouvert qu'aux étudiants de plus de 18 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. Vous aurez accès à l'événement uniquement si :

- Vous vous inscrivez en tant que participant à l'un des 19 tournois sportifs.
- Vous vous engagez à être en possession d'un pass vaccinal valide tout au long de l'évènement et à le présenter sur demande de l'équipe organisatrice. Cette condition pourra être adaptée selon les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur le 13 mai 2022.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, vous ne pourrez pas être inscrit au TOSS. En l'absence de restrictions sanitaires, les supporters et les coachs peuvent venir assister aux tournois mais ils ne seront pas considérés comme participant au TOSS et ne seront donc en aucun cas pris en charge que ce soit en termes d'alimentation, d'activités ou de logement et l'équipe organisatrice décline toute responsabilité vis-à-vis de ces personnes. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'interdire la présence de fanfares, de coachs et de supporters selon l'évolution de la situation sanitaire.

L'inscription à plusieurs tournois sportifs en parallèle n'est pas autorisée, pour des raisons d'éloignement des sites des différents tournois, et pour des raisons de superposition des matchs. Une exception à cette règle existe pour ceux souhaitant participer à la compétition de cheerleading, en plus de leur sport.



B. TOURNOIS SPORTIFS ET AUTRES PRESTATIONS

Les sports				
COLLECTIFS	INDIVIDUELS			
Football (H/F)	Badminton (H/F)			
Basketball (H/F)	Judo			
Rugby (H/F)	Escrime			
Handball (H/F)	I0Km			
Volleyball (H/F)	Tennis de table			
Tennis (mixte)	Escalade			
Athlétisme	Boxe (H/F)			
Cheerleading				
Natation				
Equitation				
Spikeball				
Ultimate				

Les activités hors-compétition			
SAMEDI	DIMANCHE		
Saut à l'élastique	Color Run		
Bubble Foot	Stand de tir		
Tir à l'arc	Massages		
Stand de tir	Cérémonie de clôture		
Laser Game			
Initiation au handisport			
Soirée			
Massages			

La liste des activités est susceptible de changer en amont de l'évènement. L'équipe organisatrice se garde donc la possibilité de rajouter ou d'enlever une ou plusieurs activités présentes dans cette liste lors du week-end.

Le samedi 14 mai, les équipes disputent leur phase de poule sur une demi-journée. L'autre demi-journée est libre afin de permettre l'accès aux activités présentées hors compétition. Le dimanche 15 mai est consacré aux phases finales des tournois sportifs ainsi qu'à la cérémonie de clôture. Certaines activités comme les stands de massages seront également mises en place.



HEBERGEMENT

A/ EN TENTE

Un service d'hébergement en tente est proposé durant le week-end. Celui-ci est réservé aux participants ne venant pas d'établissements d'Île de France. Les tentes seront fournies aux participants. Ceux-ci ont l'interdiction d'amener leur propre tente et de s'installer sur ou aux abords du campus de CentraleSupélec. Les participants ont également l'interdiction de s'installer dans des tentes qui ne leur auront pas été attribuées.

(1) Attention : les sacs de couchages et tapis de sol ne sont pas fournis

B/ EN RESIDENCE

L'hébergement en résidence est aussi proposé aux participants du TOSS. Un participant pourra loger chez un ami étudiant à CentraleSupélec. L'hébergeur et l'hébergé devront se signaler à l'équipe organisatrice dès l'inscription afin de signer un accord Hébergeur/Hébergé. Ce n'est qu'après restitution de cet accord signé par les deux parties que le participant pourra recevoir le bracelet lui permettant d'avoir accès aux résidences lors du week-end. En cas de trop grande demande d'hébergement en résidence, nuisant à la sécurité des locataires, l'organisation se réserve le droit de refuser la demande d'hébergement d'un participant.

Les options sont détaillées au paragraphe « Tarification ».

RESTAURATION

Un service de restauration est proposé durant le week-end. Il comprend :

- (1) Les déjeuners du samedi 14 et du dimanche 15 sous la forme d'un panier repas froid servi près des tournois sportifs
- 1 Le diner du samedi sous la forme d'un repas chaud servi dans le bâtiment de l'École
- 1 Les petits déjeuners du samedi et du dimanche servis dans le bâtiment de l'École.

Attention : seuls ceux ayant choisi l'option « hébergement en tentes» ont accès aux petits déjeuners.

L'option est détaillée au paragraphe « Tarification ».



D. PLANNING GENERAL

VENDREDI 13 MAI 2022

16h-04h Accueil des participants

20h-01h Accès au musée (bar du campus)

SAMEDI 14 MAI 2022

06h30 Début du petit-déjeuner

08h30 Début des matchs

10h-17h30 Activités au Village TOSS

IIh30-I4h Paniers repas froids

I8h Fin des matchs et activités 20h-21h30 Concours de cheerleading 19h-22h Repas chaud au RU du campus

22h Show de drones

23h Soirée dans les bâtiments de l'école

DIMANCHE 15 MAI 2022

06h30 Début du petit-déjeuner

08h45 Reprise des tournois (phases finales)

10h-14h Activités au Village TOSS IIh30-I4h Paniers repas froids

I2h Début des finales pour les sports collectifs

14h30 Cérémonie de clôture

15h30-16h Départ des bus des délégations, fin du tournoi



02. TARIFICATION

SPORTIF

Frais de participation à l'évènement

Le montant d'inscription à l'évènement s'élève à 34€.

Ceci comprend : la participation à un tournoi sportif, ainsi que l'accès à l'ensemble des activités et divertissements proposés lors du week-end dont la soirée du samedi 14 mai 2022.

Options Restauration

Pour la restauration deux options sont possibles :

- L'option « déjeuners » comprenant les 2 déjeuners du samedi et du dimanche, dont le prix s'élève à 8€
- **¿** L'option « tout compris » comprenant les 2 déjeuners du samedi et du dimanche ainsi que le dîner du samedi soir, dont le prix s'élève à 14 €.

En fonction de la disponibilité, l'organisation du TOSS se réserve le droit de refuser la demande d'une option restauration. Des solutions alternatives telles que des foodtrucks seront proposées aux participants.

Options Hébergement

Pour l'hébergement, deux options sont possibles :

- L'hébergement en tentes qui s'élève à 12€
- L'hébergement en résidence chez un ami qui s'élève à 8€

Ces options sont valables pour **les 2 nuits** de vendredi et de samedi. Elles comprennent aussi les petits déjeuners du samedi et du dimanche.

Seuls les hébergés en tente peuvent bénéficier du petit-déjeuner.



Tous les participants provenant d'écoles hors lle de France peuvent choisir entre l'hébergement en tentes et l'hébergement en résidence chez un ami. Cependant, au vu de la disponibilité effective des hébergements en résidence et/ou sous tente, l'organisation du TOSS se réserve le droit soit de refuser l'accès à l'hébergement demandé, soit de lui proposer un hébergement alternatif.

En cas de changement d'option d'hébergement, l'organisation du TOSS garantit la destruction des chèques de caution ainsi que le remboursement dans les plus brefs délais et les participants en seront informés avant la fermeture des inscriptions, le 11 avril.

ATTENTION: Consulter la section « Cautions ».

Récapitulatif des tarifs pour les sportifs				
F	34 €			
	Restauration - Déjeuners	- Déjeuners 8 €		
OPTIONS	Restauration – Déjeuners et Dîner	14 €		
OPTIONS	Hébergement - Tentes	12€		
	Hébergement - Résidence	8 €		
	Supplément équitation	10€		

Tout participant au TOSS 2022 devra choisir l'un des packs suivants :

- Pack standard à 34 €
- Pack standard + Restauration : déjeuners à 42€
- Pack standard + Restauration : déjeuners et diner à 48€
- Pack standard + Restauration : petits déjeuners, déjeuners et diner + Hébergement : Tente à 60€
- Pack standard + Restauration : déjeuners et diner + Hébergement chez un inconnu : Résidence à 56€

Aucun autre arrangement d'options n'est envisageable pour le TOSS 2022.

ATTENTION

Aucun des packs ne comporte les trajets depuis et jusqu'à l'école du participant, ni le dîner du vendredi soir.



03. PROCEDURE D'INSCRIPTION

A. SUPPORT

L'inscription au TOSS s'effectue uniquement en ligne, via la plateforme accessible depuis l'adresse suivante : http://www.cs-sports.fr/toss-register

Elle s'effectue en deux étapes :

- Enregistrement sur la plateforme
- Envoi des documents complémentaires (procédure détaillée sur la plateforme)

B. DATES

Les inscriptions au TOSS ouvriront le jeudi 10 mars 2022 à 12h00 et se clôtureront le lundi 11 avril 2022 à 23h59.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte au-delà de cette date.

En cas de remplissage du tournoi avant la date de clôture officielle des inscriptions, l'organisation du TOSS se réserve le droit de fermer les inscriptions de manière anticipée. Si tel est le cas les participants seront prévenus.

C. GESTION DE L'INSCRIPTION

L'inscription au TOSS d'une équipe d'un sport collectif se fait par l'intermédiaire du capitaine d'équipe qui sera mis en relation avec le responsable du tournoi du sport en question.

L'inscription au TOSS d'une équipe d'un sport individuel se fait librement sur la plateforme. Le participant sera mis en relation avec le responsable du tournoi sportif.

La liste des responsables sportifs est disponible à cette adresse : <u>www.cs-sports.fr/toss/contacts</u>



D. PAIEMENT

Le paiement de l'inscription d'une équipe est obligatoirement collectif. C'est le capitaine qui est chargé de payer pour son équipe.

Le règlement peut être effectué de deux manières :

- Paiement en ligne sécurisé via Lydia
- Virement bancaire (voir ci-dessous)

Il vous suffira de cocher l'option correspondante sur la plateforme et de suivre la procédure détaillée.





E. CAUTIONS

Cautions d'inscription

Chaque participant au TOSS 2022 devra s'acquitter d'une caution d'un montant de 200€.

Pour les participants inscrits dans des tournois en équipe, les capitaines seront chargés de récupérer et de garder les cautions de leurs joueurs. Ils devront nous transmettre le montant total pour l'équipe sous la forme d'un unique chèque à l'ordre de CS SPORTS avant le 11 avril 2022.

Pour les participants inscrits dans un tournoi individuel, un chèque de caution de 200€ à l'ordre de CS SPORTS est exigé. Ce chèque devra être transmis à l'équipe organisatrice avant le I I avril.

Cautions relatives au logement

- Hébergement en résidence : dans le cas de la réservation d'un pack
 « Hébergement Résidence », un chèque de caution de 400€ à l'ordre de
 CS SPORTS est exigé pour chaque participant.
- **Example** Remarque:

Pour les participants inscrits dans des tournois en équipe, les capitaines seront chargés de récupérer et de garder les cautions de leurs joueurs. Ils devront nous transmettre le montant total pour l'équipe sous la forme d'un unique chèque à l'ordre de CS SPORTS avant le 11 avril 2022.

Pour les participants inscrits dans un tournoi individuel, un chèque de caution de 200€ à l'ordre de CS SPORTS est exigé. Ce chèque devra être transmis à l'équipe organisatrice avant le II avril.

En cas de dégradation des solutions d'hébergement, le capitaine de l'équipe s'engage à régler le litige avec son ou ses membres et de payer le montant dû sous **3 semaines** sous peine d'encaissement de la totalité du montant du chèque de caution.

Restitution des cautions

Si aucune dégradation n'est constatée par l'équipe organisatrice, **les cautions** seront détruites le vendredi 10 juin 2022. L'équipe organisatrice pourra fournir une preuve de destruction de la caution si un participant en fait la demande avant le 10 juin 2022.



Dans le cas contraire une facture précisant le montant des dégradations sera envoyée en recommandé avec accusé de réception au participant concerné. Le paiement des réparations devra être effectué sous **3 semaines** avant encaissement de la totalité des cautions.

La demande de dédommagement peut porter sur le logement comme sur n'importe quelle facilité que le participant aurait dégradé lors de son week-end. D'autre part tout comportement dangereux ou irrespectueux envers des participants, des prestataires ou des membres de l'équipe organisatrice, pouvant porter atteinte à l'image et au bon déroulé de l'évènement pourra également faire l'objet d'une perte partielle ou totale de la caution.

F. ENVOI DES PIECES

Les chèques de caution doivent être envoyés à l'adresse suivante :

BUREAU DES SPORTS CENTRALESUPELEC Plateau du Moulon 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette

Aucun dossier d'inscription envoyé après le **jeudi 7 avril 2022** ne sera retenu, le cachet de la poste faisant foi.

G. CHARTE DU TOSS

Après enregistrement d'une équipe, chaque participant recevra un courriel avec un code lui permettant de signer électroniquement la charte du participant au TOSS 2022.

Aucune inscription individuelle ne pourra être validée sans la signature de cette charte, qui comprend l'acceptation des présentes CGI et du règlement intérieur de l'événement.

L'inscription d'une équipe ne pourra être validée sans la signature de la charte par tous ses membres.

H. VALIDATION DES INSCRIPTIONS

L'inscription d'une équipe sera effective après :

La préinscription de l'équipe libre sur le portail du TOSS



- La réception du dossier complet : informations complètes et véridiques sur la plateforme, validation de la charte comprenant l'acceptation du règlement intérieur par chaque participant, dépôt de certificat médical datant de moins d'un an ou de numéro de licence FFSU, paiement de l'inscription.
- ¿L'acceptation de l'inscription par CentraleSupélec Sports, dont le capitaine (cas d'un sport collectif) ou le participant (cas d'un sport individuel) sera informé par courriel. L'état de l'inscription sera également visible sur la plateforme d'inscription.

I. LISTE D'ATTENTE

Le nombre de places accordées à chacun des tournois étant limité, un système de liste d'attente est mis en place au cas où ce nombre serait atteint.

Le classement au sein des listes d'attente est effectué par ordre de réception des dossiers complets.

Vous pouvez à tout moment suivre l'état de votre inscription depuis votre espace personnel sur la plateforme d'inscription.

Ces listes d'attente sont valables jusqu'au samedi 7 mai 2022. Une fois cette date passée, toute équipe encore en liste d'attente ne pourra pas participer au TOSS 2022.

J. REFUS D'UNE INSCRIPTION

Tout dossier non complet ne pourra être retenu. L'événement ayant une limite en nombre de participants, le Bureau des Sports de CentraleSupélec se réserve le droit de refuser des dossiers complets si la limite du nombre de participants est atteinte.

Toute équipe libre dont le dossier d'inscription a été refusé par le Bureau des Sports de CentraleSupélec sera remboursée dans les plus brefs délais, et les chèques de caution seront détruits.

K. DESISTEMENT D'UN PARTICIPANT OU D'UNE EQUIPE

Si un participant ou une équipe souhaite se désister elle devra effectuer la demande en envoyant un courriel à l'adresse toss@cs-sports.fr. Le remboursement s'effectuera dans les deux semaines suivants la date de la demande si la demande est effectuée avant le I l avril 2022. Au-delà de cette date aucun désistement ne sera remboursé, même sur présentation d'un certificat médical.



04. Mesures exceptionnelles

En cas de conditions exceptionnelles (guerre, épidémie, attentat, incendie, tempête, ...) empêchant l'équipe organisatrice de remplir ses obligations vis à vis des équipes libres celleci se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe sans justification particulière.

A. Modifications des CGI

En cas d'une modification des Conditions Générales d'Inscription, l'équipe organisatrice s'engage à tenir l'ensemble des capitaines d'équipe informé de la modification des Conditions Générales d'Inscription. Le capitaine sera informé de la modification des Conditions Générales d'Inscription par un mail contenant le nouveau dossier.

Si il/elle le souhaite, le/la capitaine aura alors **3 jours** pour annoncer son désistement. Attention, un **désistement entraîne la désinscription de l'ensemble de l'équipe**. Il sera impossible de demander la suppression de seulement une partie des membres de l'équipe inscrite. L'équipe organisatrice s'engage à **rembourser les frais d'inscription et à détruire les cautions** de l'ensemble des membres de l'équipe dans les plus brefs délais.

Si trois jours après la réception des nouvelles Conditions Générales d'Inscription le/la capitaine n'a pas signalé vouloir annuler son inscription au TOSS, cela vaut pour acceptation pure et simple des nouvelles Conditions Générales d'Inscription.

En particulier, dans le **contexte sanitaire** actuel, nous appelons les capitaines à porter une attention toute particulière aux éventuelles modifications des Conditions d'Inscription qui pourraient être induites par les **décisions gouvernementales concernant les pratiques sportives**.

B. TOURNOI SPORTIF

En cas d'événements conduisant à l'annulation (guerre, épidémie, attentat, incendie, tempête, ...) d'un tournoi sportif après le début des inscriptions, l'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas restituer le paiement des participants.

Dans ces circonstances exceptionnelles, les participants validés pourront dans la mesure du possible demander un changement de sport. Les participants en question se verront alors remettre un bracelet leur donnant accès aux activités, aux lieux de tournoi et à la soirée.



C. SOIREE

En cas de conditions de sécurité (préciser : mise en danger des participants, sécurité défaillante) nécessitant l'annulation de la soirée, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler celle-ci sans contrepartie pour les participants.

D. ACTIVITES EXTRA-SPORTIVES

La liste des activités données au paragraphe 01.B est donnée à titre indicatif et ne présente en aucun cas un engagement de l'équipe organisatrice. Cette liste pourra être amenée à être modifiée. Les participants ne pourront en aucun cas demander un remboursement d'une partie ou de la totalité de leurs frais d'inscription suite à l'annulation d'une activité.

D. Force majeure

En cas de force majeure (tel que défini dans l'article 12.18 du code civil) conduisant à l'annulation de l'événement, l'organisation se réserve le droit de conserver tout ou partie du paiement des participants afin de rembourser les coûts que la préparation d'un tel événement peut engendrer.

L'équipe organisatrice s'engage à annuler l'événement avant le 9 mai 2022 si les mesures de restriction sanitaire contre la propagation de la Covid 19 au 9 mai ne permettent pas la tenue d'un tel événement.



05. CONTACTS

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à nous contacter aux adresses suivantes:

toss@cs-sports.fr adresse courriel de contact général

Responsables de l'événement

Président du BDS de CentraleSupélec

Manu BEDARD manu.bedard@cs-sports.fr

Directeurs opérationnels du TOSS

Alexia BERTHON alexia.berthon@cs-sports.fr Martin CIPEL martin.cipel@cs-sports.fr Mateo COQUIL mateo.coquil@cs-sports.fr

Trésorier du BDS de CentraleSupélec

Téo PAQUET teo.paquet@cs-sports.fr

Responsable Sports

Liste disponible à cette adresse : www.cs-sports.fr/toss/contacts

Adresse postale

BUREAU DES SPORTS CENTRALESUPELEC Plateau du Moulon 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette

www.cs-sports.fr/toss





